

Soldes d'été : démarrage le 30 juin !



© 2021 Les Echos Publishing

Il y a quelques semaines, le ministre chargé des PME avait décidé, à la demande de certains commerçants, de reporter le début des soldes d'été d'une semaine. Une décision qui vient d'être officialisée par arrêté : les prochains soldes d'été débuteront donc le mercredi 30 juin 2021 à 8 heures, et non pas le 23 juin comme c'était normalement prévu, pour se terminer 4 semaines plus tard, soit le mardi 27 juillet 2021.

En revanche, en Moselle, les opérations commenceront le samedi 26 juin à 8 heures (fin le vendredi 23 juillet).

Les dates dérogatoires qui s'appliquent dans certains départements frontaliers et d'outre-mer demeurent, quant à elles, inchangées. Ainsi, dans ces départements, les soldes d'été auront lieu aux dates suivantes :

- Alpes-Maritimes et Pyrénées-Orientales : du mercredi 7 juillet au mardi 3 août 2021 ;
- Corse-du-Sud et Haute-Corse : du mercredi 14 juillet au mardi 10 août 2021 ;
- Saint-Pierre-et-Miquelon : du mercredi 21 juillet au mardi 17 août 2021 ;
- La Réunion (soldes d'hiver) : du samedi 4 septembre au vendredi 1^{er} octobre 2021 ;
- Guadeloupe : du samedi 25 septembre au vendredi 22 octobre 2021 ;
- Martinique : du jeudi 7 octobre au mercredi 3 novembre 2021

;

– Saint-Barthélemy et Saint-Martin : du samedi 9 octobre au vendredi 5 novembre 2021.

[Arrêté du 15 juin 2021, JO du 22](#)

© 2021 Les Echos Publishing